

CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2018 à 20 h 30

Absente excusée : E. PRALONG

Vote des taux d'imposition 2018 :

Suite à la communication de l'état de notification des bases d'imposition directes locales par les services fiscaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition 2017, à savoir :

Taxe d'Habitation : 11,25 %

Taxe Foncière Bâti : 14,03 %

Taxe Foncière Non Bâti : 67,06 %.

Affectation du résultat 2017 :

Affectation du résultat 2017 de 113 246,10 € en investissement au compte 1068.

Budgets 2018 :

❖ **Commune :**

Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 379 567 €.

Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 325 659,56 €.

❖ **Lotissement Les Pradoux :**

La section de fonctionnement s'élève à la somme de 65 287.61 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'élève à 63 287.61 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets.

Décision du maire :

Mise à disposition gratuite de la licence III, inexploitée depuis le 31 mars 2013 suite à la cessation d'activité du restaurant Le Zanoli, à l'association « Les Marchés du Soir » à compter du 14 avril 2018.